



RAPPORT D'ACTIVITES 2010

SOMMAIRE

- I - Présentation du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes**

- II - Les compétences du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes**

- III - Les moyens humains et financiers du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes**



PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

I – PRÉSENTATION

1 – Historique

Le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a été créé par arrêté préfectoral n° 95-DRCL/2-19 en date du 23 mars 1995.

Par arrêté préfectoral n° 98-DRCL/2-597, le siège social du Syndicat mixte est transféré de la Mairie de Saint-Fulgent à la Maison de l'Emploi et de la Formation, siège de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent, 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Par arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/3-40, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes se dote de nouveaux statuts notamment pour les compétences.

2 – Composition du Comité syndical

Le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes est administré par un Comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants désignés comme suit :

- | | |
|---|------------|
| • Communauté de communes Terres de Montaigu | 4 délégués |
| • Communauté de communes du pays des Herbiers | 4 délégués |
| • Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent | 4 délégués |
| • Commune des Essarts | 1 délégué |

Monsieur Charles BAUDON est le Président du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes. Le Bureau est composé de :

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents : M. Bernard LAMOTTE, Adjoint au Maire (Beaurepaire)
M. Roger TÉTAUD, Maire (Chauché)
M. Guillaume CRÉPEAU, Conseiller municipal (Les Essarts)

3 – Statuts actuels du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes

Article 1^{er} – Dénomination et composition

En application de l'article L 5711-1 du code général des collectivités territoriales, il est créé un syndicat mixte qui prend la dénomination de : « Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes ».

Il est composé de :

- La Communauté de communes Terres de Montaigu
- La Communauté de communes du pays des Herbiers
- La Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent
- La Commune des Essarts

Article 2 – Siège du Syndicat mixte

Le siège du Syndicat mixte est situé au 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Le Syndicat mixte pourra tenir ses réunions soit au siège du Syndicat, soit au siège de l'un ou l'autre des établissements publics de coopération intercommunale ou communes membres.

Article 3 – Durée

Le Syndicat mixte est institué pour une durée illimitée.

Article 4 – Objet du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes et **dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :**

- Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes.
- Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.
- Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage.
- Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.
- Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau.
- Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Pour l'ensemble de ses actions, le Syndicat mixte peut intervenir de manière accessoire sur le territoire d'une commune non membre par le biais de la signature d'une convention.

Article 5 – Politique contractuelle avec l'Etat ou les collectivités territoriales

Etudes et réalisation de contrat en faveur du développement des actions du Syndicat.

Article 6 – Partage de services entre le Syndicat mixte et ses membres

Les services du Syndicat mixte peuvent être en tout ou partie mis à disposition des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres pour l'exercice de leurs compétences.

Ce partage de services fait l'objet d'une convention entre le Syndicat mixte et les collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres pour déterminer les modalités de la mise à disposition et les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service.

Dans les mêmes conditions, le Syndicat mixte peut bénéficier d'une mise à disposition des services des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres.

Article 7 – La composition du Comité syndical

Le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale membres à raison de :

- Quatre délégués titulaires pour la Communauté de communes Terres de Montaigu
- Quatre délégués titulaires pour la Communauté de communes du pays des Herbiers
- Quatre délégués titulaires pour la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent
- Un délégué titulaire pour la Commune des Essarts

Chaque établissement public de coopération intercommunale et collectivité locale bénéficient d'autant de délégués suppléants que de titulaires, les suppléants ne siégeant qu'en l'absence de ces derniers et avec voix délibérative.

Les délégués suivent, quant à la durée de leur mandat au Comité syndical, le sort de l'assemblée délibérante qui les a élus.

Article 8 – Bureau

Le Bureau est composé du Président, de Vice-Présidents et de membres, élus parmi les membres du Comité syndical.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Afin de l'éclairer dans ses débats, le Bureau peut inviter toute personne qualifiée.

Article 9 – Comptable

Les fonctions de receveur du Syndicat mixte sont exercées par le chef de poste de la Trésorerie de Saint-Fulgent.

Article 10 – Ressources

1) La contribution des membres.

Les contributions des membres sont déterminées selon la répartition suivante :

- ◆ La Communauté de communes Terres de Montaigu : 35,18%
- ◆ La Communauté de Communes du pays des Herbiers : 35,18%
- ◆ La Communauté de Communes du canton de Saint-Fulgent : 25,88%
- ◆ La Commune des Essarts : 3,76%

2) Le revenu des biens meubles ou immeubles du Syndicat mixte.

3) Les sommes reçues en échange d'un service rendu.

4) Les aides et subventions de fonctionnement et d'investissement en provenance de l'Union européenne, l'Etat, de collectivités territoriales ou de tout autre établissement public.

5) Les produits des dons et legs.

6) Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.

7) Le produit des emprunts.

Article 11 – Règlement intérieur

Le Comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Article 12 – Adhésion ultérieure – retrait et modification des statuts

La décision d'admission, de retrait ou de modification des statuts du Syndicat mixte sera prise dans le respect des articles L. 5711-1 et L 5211-17 à L 5211-19 du CGCT.

Article 13 – Dissolution

La dissolution du Syndicat mixte sera prononcée en application des articles L. 5211-25-1, L. 5211-26 et L. 5212-33 du CGCT.

Article 14 – Autres dispositions

Pour toutes dispositions non prévues dans les présents statuts, il sera fait application du code général des collectivités territoriales.



LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

II – LES COMPÉTENCES

Le Syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes et **dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :**

- Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes
- Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau
- Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage
- Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles
- Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau
- Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques

BILAN DES ACTIONS 2010

Dans notre fonctionnement, la DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est un préalable obligatoire à toute intervention (hors réalisation des études ou dérogation).

La DIG vise à justifier :

- l'intérêt général des actions projetées
- l'investissement de fonds publics sur fonds privés

Initialement programmée fin 2008, soit en parallèle à la signature du CRE (octobre 2008) et du CRBV (décembre 2008), l'obtention de la DIG a été signée le 27 janvier 2010. Il s'agit de « l'arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-009 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux inscrits dans le Contrat de Restauration et d'Entretien concernant le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes ».

L'arrêté de DIG déclare et autorise, au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau, l'essentiel des travaux inscrits dans les 2 contrats.

Conséquences :

1 – Préparation et signature d'un avenant au CRE 2008/2012

La signature tardive de la DIG a engendré un retard important dans la programmation des travaux et a décalé d'autant leurs réalisations sur les années suivantes.

Ainsi, dû au décalage important des travaux prévus initialement en 2008 et 2009, il a été demandé aux Syndicats de redéfinir leur programme sur la période 2008 à 2013 préalable à la signature d'un avenant au contrat initial.

Le Contrat de Restauration et d'Entretien est effectif à compter de sa signature et les enveloppes annuelles affectées au programme peuvent faire l'objet de modifications des montants dans la limite de plus ou moins 15%. Au-delà, un avenant est nécessaire. Compte-tenu des modifications importantes des programmations, un avenant au Contrat de Restauration et d'Entretien du bassin s'est avéré indispensable.

Synthèse :

2008 :

Montant des opérations inscrites en année 1 du contrat initial :

Arrondi à 265 000 € TTC

Opération annulée au 31 décembre 2009 :

- Communication générale

Arrondi à 6 000 € TTC

Actions instruites par l'Agence de l'Eau au 31 décembre 2008 :

- Ouvrages : étude de faisabilité réduction d'impact - indicateurs de suivi (St Charles et Daunière)

- Etude de faisabilité - Aménagement d'une passe à anguille

- Etude de faisabilité - Aménagement d'une frayère à brochet

- DIG

Arrondi à 39 000 € TTC

L'année 2008 est égale au total des opérations instruites en 2008 soit 39 000 €.

2009 :

Montant des opérations inscrites en année 2 du contrat initial :

Arrondi à 245 000 € TTC

Actions instruites par l'Agence de l'Eau au 31 décembre 2008 :

- Ouvrages : étude de faisabilité réduction d'impact - indicateurs de suivi (St Charles et Daunière)
- Retrait de la végétation exotique envahissante de berge (la renouée)
- Retrait de la végétation aquatique envahissante (la jussie)

Arrondi à 15 050 € TTC

L'année 2009 est égale au total des opérations instruites en 2009 soit 15 050 €.

2010 :

Dans le cadre de l'avenant CRE n°1, il est important de rappeler que l'année 3 du contrat (2010) sera égale au total des actions initialement inscrites en 2008 et 2009 et non instruites au 31 décembre 2009 complétées de quelques ajustements ponctuels ou actions nouvelles (ouvrage : mesures compensatoires (Daunière) et étude de faisabilité - indicateurs de suivi (Le Vendrenneau et le Sacré Cœur).

Montant des dossiers de subventions à instruire par l'Agence de l'Eau au titre de l'année 1 du contrat initial au 31 décembre 2009 :

Arrondi à 205 000 € TTC

Montant des dossiers de subventions à déposer au titre de l'année 2 du contrat initial au 31 décembre 2009 :

Arrondi à 245 000 € TTC

Montant des opérations nouvelles ou ajustements ponctuels au titre de l'année 3 de l'avenant :

Arrondi à 18 000 € TTC

Avenant : montant des opérations inscrites en année 3 (2010) du contrat Arrondi à 468 000 € TTC

2011 :

L'année 2011 est égale au total des opérations inscrites en 2010 du contrat initial complétées de quelques ajustements ponctuels soit 165 228 €.

2012 :

L'année 2012 est égale au total des opérations inscrites en 2011 du contrat initial complétées de quelques ajustements ponctuels soit 154 296 €.

2013 :

L'année 2012 est égale au total des opérations inscrites en 2012 du contrat initial complétées de quelques ajustements ponctuels soit 165 825 €.

La proposition finale d'avenant au CRE représentant la nouvelle version du CRE 2008/2013 s'élève à 1 007 711 € TTC. Cet avenant a été signé en décembre 2010.

2 – Préparation du CRBV n°2 « 2011/2013 »

Le Contrat Régional de Bassin Versant 2008-2010 arrive à échéance. Le Conseil Régional des Pays de la Loire via l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, lors de la réunion du 9 décembre 2010 du Comité syndical, nous a sollicité pour un appel à projets préalable à la signature d'un Contrat Régional de Bassin Versant « n°2 » ou dit 2011-2013.

Ainsi, la signature tardive de la DIG n'est pas à l'origine de la préparation du CRBV n°2. Toutefois, les conséquences induites sur la programmation initiale sont identiques. Comme pour le CRE, à compter de 2010, l'essentiel des opérations a été décalé d'une année.

Cf. projet annexé

Concernant l'année 2011, sachant que cette préparation a été élaborée en toute fin d'année 2010, celle-ci a été complétée des opérations nouvelles 2011.

En conclusion, la signature de la DIG et l'instruction des demandes de financement au premier semestre ont permis de réaliser environ 50% des orientations budgétaires 2010.

Cf. tableau annexé

Présentation des travaux engagés en 2008 et 2010

En cours au 31 décembre 2010

Etat d'avancement des projets d'abaissement de la ligne d'eau au 31 décembre 2010 :

- La chaussée de Saint-Charles sur la Maine, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay
 - Le clapet de la Daunière sur la Petite Maine, commune de Saint-Georges-de-Montaigu
-

Selon l'étude préalable à la signature du CRE 2008-2013, la présence de ce type d'ouvrage pénalise fortement la migration de l'anguille, la qualité de l'eau, la diversité du milieu, augmente le colmatage... et influe sur les écoulements.

Objectifs de l'action

- Restauration de la ligne d'eau
- Restauration de la continuité piscicole, écologique et hydraulique
- Amélioration de la diversité des milieux
- Amélioration du transport naturel des sédiments

Objectifs de l'étude

- Elaboration d'un projet de scénario consensuel et concerté
- Présentation technique et localisation des aménagements, des modalités de gestion et des mesures compensatoires
- Définition des indicateurs de suivi et des modalités de mise en œuvre (y compris réalisation de l'état zéro)
- Préparation des bases du dossier loi sur l'eau
- Définition précise, métrée et chiffrée du projet nécessaire à la préparation ultérieure du dossier de consultation des entreprises

Rappel : contexte du programme « ouvrages ». Il s'agit d'apporter des réponses à la DCE c'est-à-dire à la restauration de la continuité écologique visant le retour à l'état naturel de nos cours d'eau.

Les études engagées aujourd'hui sur la chaussée de Saint-Charles sur la Maine (Saint-Hilaire-de-Loulay) et sur le clapet de la Daunière sur la Petite Maine (Saint-Georges-de-Montaigu) visent à faire émerger une nouvelle démarche de gestion des ouvrages. En effet, il s'agit d'engager une dynamique visant à réduire l'impact des ouvrages au fil de l'eau en concertation avec les acteurs locaux.

Présentation du projet du clapet de la Daunière arrêté par le comité de pilotage

Les conclusions issues de la période d'observation ont permis au comité de pilotage au mois de novembre 2010 d'arrêter le projet comme suit :

- ⇒ Retrait de la vanne basculante (le clapet)
- ⇒ Restauration des zones d'écoulements libres
 - Restauration de radiers (création de léger dôme empierré),
 - Aménagements ponctuels du lit mineur (création de zones de rétrécissement...).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre des mesures compensatoires
 - Travaux ponctuels sur la végétation rivulaire (abattage, recépage, élagage,...),
 - Travaux de plantations (à étudier au cas par cas),
 - Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures (à étudier au cas par cas).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre
 - Des indicateurs de suivi de l'évolution des milieux sur la zone d'influence actuelle des ouvrages,
 - Du volet communication.

Présentation du projet de la chaussée de Saint-Charles arrêté par le comité de pilotage

Les conclusions issues de la période d'observation ont permis au comité de pilotage au mois de novembre 2010 d'arrêter le projet comme suit :

- ⇒ Elargissement de la vanne en rive droite qui a pour objectif d'éviter les variations de niveau permanentes et soudaines (l'objectif vise à se rapprocher d'une logique de variations saisonnières et d'effacer l'impact d'un simple épisode pluvieux).
- ⇒ Restaurer des zones d'écoulements libres
 - Arasement et façonnage du gué de la Haute et Basse Roulière,
 - Aménagements ponctuels du lit mineur (création de zones de rétrécissement...).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre des mesures compensatoires
 - Travaux ponctuels sur la végétation rivulaire (abattage, recépage, élagage,...),
 - Travaux de plantations (à étudier au cas par cas),
 - Aménagement d'abreuvoirs et pose de clôtures (à étudier au cas par cas).
- ⇒ Poursuite et mise en œuvre
 - Des indicateurs de suivi de l'évolution des milieux sur la zone d'influence actuelle des ouvrages,
 - Du volet communication.

Etat des différentes phases d'avancement au 31 décembre 2010

- St Charles : *ouverture des vannes : novembre 2008
*validation du projet : novembre 2010
*communication : en cours
*travaux (mesures compensatoires) : en cours
*planning prévisionnel :
 - envoi des dossiers nécessaires à la phase réglementaire à la DDTM + déroulement de la procédure : 1^{er} semestre 2011
 - travaux : second semestre 2011
- Daunière : *abaissement du clapet : février 2010
*validation du projet : novembre 2010
*communication : en cours
*travaux (mesures compensatoires) : en cours
*planning prévisionnel :
 - envoi des dossiers nécessaires à la phase réglementaire à la DDTM + déroulement de la procédure : 1^{er} semestre 2011
 - travaux : second semestre 2011

Bilan financier au 31 décembre 2010 – Etat des demandes de financement

- ☞ Montant (ligne ouvrage) inscrit au Contrat Restauration Entretien (signé le 24 octobre 2008) et au Contrat Régional de Bassin Versant (signé le 18 décembre 2008) : 21 050 € TTC
- ☞ Engagement budgétaire 2008 : 14 228.55 € TTC
 - ↳ subventions sollicitées en 2008 : 15 000 € TTC

Présentation du plan de financement 2008

Le Comité syndical a décidé de grouper les 2 projets d'étude.

Bilan au 31 décembre 2010 :

Liquidé : 10 963.47 €

Engagé : 3 265.08 €

Total réalisé : 14 228.55 €

Rappel : bureau d'études retenu : SERAMA - Château d'Olonne (85)

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - o du Conseil Général de la Vendée
- au titre du Contrat Régional de bassin versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o de la Région des Pays de la Loire

Organisme et modalité de participation	Taux de participation corrigé calculé sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau (50% du montant du TTC sans coût de référence)	50,00%	7 114.28 €
Conseil Régional des Pays de la Loire (40% du montant du TTC)	20,00%	2 845.71 €
Conseil Général de la Vendée (10% du montant du TTC)	10,00%	1 422.85 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	2 845.71 €
Total	100,00%	14 228.55€

☞ Inscription budgétaire 2009 : 0 €

☞ Inscription budgétaire 2010 : 6 050 €

La première demande de financement a été réalisée en amont de la signature du CRE et du CRBV sur une base de 15 000 € et a ainsi permis de répondre aux premiers besoins de l'étude. Suite aux orientations définies par le comité de pilotage en 2009, **soit la mise en œuvre d'une période d'observation, il a été décidé d'étoffer les indicateurs de suivi et le volet communication du projet.**

En effet, il est rappelé que le marché d'étude signé avec le bureau d'études SERAMA ne comprenait pas ce travail d'observation. La mission initiale comprenait 3 parties : état des lieux, diagnostic et propositions d'aménagement.

Cette demande supplémentaire a été inscrite au BP 2010 pour un montant de 6 050 € TTC (montant correspondant au solde de la ligne ouvrage en 2008 du contrat initial).

Ainsi, pour le financement de ce complément d'opération inscrit au BP 2010, le Comité syndical a décidé de solliciter le solde de la ligne ouvrage soit 6 050 € TTC comme suit :

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	50,00%	3 007.94 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	1 804.76 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 203.17 €
Total	100,00%	6 015.88

Enfin, suite aux conclusions de l'étude de faisabilité et en parallèle à la réalisation des travaux programmés dès 2011, le comité de pilotage a souhaité poursuivre la mise en œuvre des indicateurs de suivi afin de comprendre au plus près l'évolution de ces deux sites tests. Cette démarche fera l'objet d'une nouvelle demande de financement en 2011.

Présentation des travaux engagés en 2010 En cours au 31 décembre 2010

Etat d'avancement du projet d'abaissement de la ligne d'eau au 31 décembre 2010 :

- Le seuil de la Burnière sur le Vendrenneau, commune de Chavagnes-en-Paillers
- Le clapet de la Mine sur le Vendrenneau, commune de Chavagnes-en-Paillers

Une démarche similaire au projet de Saint-Charles et de la Daunière a démarré courant décembre sur les 2 ouvrages précédemment cités. Toutefois, au regard de l'expérience acquise sur les ouvrages de Saint-Charles et de la Daunière, le contenu de l'étude a été ciblé sur les éléments cartographiques, la mise en œuvre des indicateurs de suivi et la définition des propositions d'actions.

L'étude a été confiée à la société SERAMA - Château d'Olonne (85) pour un montant cumulé de 5 800.60 € TTC.

Bilan au 31 décembre 2010 :

Liquidé : 0.00 €

Engagé : 5 800.60 €

Total réalisé : 5 800.60 €

Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération inscrite au BP 2010, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o de la Région des Pays de la Loire

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	50,00%	2 900.30 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	1 740.18 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 160.12 €
Total	100,00%	5 800.60 €

La demande de financement initiale a été réalisée sur un total de 12 000 € (montant accordé). Le solde a été réinscrit au BP 2011 soit 6 200 €.

Présentation des travaux engagés en 2010

Terminés au 31 décembre 2010

RESTAURATION DU LIT MINEUR : retrait des embâcles

1 – Présentation de l'action : objectifs

Il s'agit en priorité de procéder aux retraits des embâcles pouvant nuire au libre écoulement des eaux.

Les objectifs sont les suivants :

- éviter la formation d'obstacles à l'origine des risques :
 - o d'accroissement des phénomènes d'inondations occasionnés par la surélévation des niveaux d'eau (notamment dans et à l'aval des zones urbaines),
 - o de dommages au droit des ouvrages (pont, chaussée, ...).
- éviter les perturbations hydro-biologiques (turbulence, envasement localisé, ...).

2 – Réalisation / Observations

- Retrait ponctuel d'embâcles sur la Maine et la Petite Maine
- Travaux de restauration ponctuels réalisés sur les secteurs de plantations
- Travaux complémentaires de nettoyage réalisés sur les zones d'abaissement (Saint-Charles, La Daunière)

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 9 600 € TTC

- Crédit consommés : 8 384 € TTC (**8 383.96 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 8 348 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	50,00%	4 191.98 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	2 515.18 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 676.78 €
Total	100,00%	8 383.96 €

RESTAURATION DU LIT MINEUR : restauration des gués et petits ouvrages de franchissements

1 – Présentation de l'action : objectifs

Il s'agit d'aménagements destinés aux franchissements des troupeaux, piétons, engins agricoles ou non agricoles afin d'éviter la destruction du lit.

Pour ne pas être impactant, l'ouvrage de franchissement doit permettre de traverser le cours d'eau sans dégrader les substrats, être transparent aux écoulements hydrauliques et à la continuité piscicole.

Les objectifs du projet visent à :

- Améliorer la continuité piscicole via l'effacement de l'obstacle ou l'aménagement du franchissement (exemple : ennoisement de la chute d'eau à l'aval d'un passage busé)
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges et aux passages d'engins)
 - o les phénomènes d'eutrophisation induits par la formation d'eau stagnante en amont des ouvrages de franchissement
- Lutter contre la divagation des animaux par l'organisation des espaces de franchissement
- Lutter contre le colmatage et la dégradation des habitats piscicoles liés à :
 - o la sédimentation des particules fines en amont des ouvrages de franchissement
 - o la dégradation des substrats au droit des passages

2 – Réalisations / Observations

Restauration d'une passerelle sur la Grande Maine sur la commune des Herbiers au lieu dit « Chevrion ».

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 3 600 € TTC

- Crédit consommés : 182 € TTC (**181.79 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 182 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise GAUVRIT TP.

4 – Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation, au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 **de la Région des Pays de la Loire**.

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	54.53 €
Syndicat Mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	70,00%	131.45 €
Total	100,00%	181.79 €

RESTAURATION DU LIT MINEUR : lutte contre la végétation aquatique envahissante

1 – Présentation de l'action : objectifs

La présence du myriophylle brésilien et de la jussie a été relevée sur deux secteurs en 2001, dont un sur la Petite Maine à proximité du bourg de Chavagnes-en-Paillers et l'autre sur la Maine à proximité de l'agglomération de Montaigu. Il s'agit de quelques foyers très ponctuels localisés sur deux biefs soit sur environ 5 kms de rivière déjà présents les années précédentes.

En juillet 2003, une visite avec les experts des Fédérations de Pêche et des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vendée a permis de vérifier l'absence de ces plantes envahissantes sur ces deux tronçons de rivière. Cette disparition a été depuis confirmée sur ces secteurs et sur le linéaire des cours principaux.

A contrario depuis 2003, la présence du myriophylle brésilien et de la jussie s'est multipliée sur les plans d'eau. En effet en 2006, la présence de plantes exotiques envahissantes a été identifiée et/ou confirmée sur les sites suivants :

- Zone humide de la Vergnaie à Saint-Hilaire-de-Loulay
 - site public
 - espèce recensée : la jussie
- Etang du Chêne aux Brouzils
 - site public
 - espèce recensée : le myriophylle
- Etang de l'Epinassière à Saint-Hilaire-de-Loulay
 - site privé
 - espèce recensée : la jussie
- Les plans d'eau (3) de La Guyonnière
 - sites publics
 - espèce recensée : la jussie
- Le plan d'eau du Landreau et les douves du château de l'Etendue aux Herbiers
 - sites publics
 - espèce recensée : le myriophylle

A cela, on peut ajouter la présence du myriophylle dans des mares d'agrément (identifié) sur les communes de Chavagnes-en-Paillers et de Bazoges-en-Paillers, la jussie sur des étangs (à confirmer) sur les communes de Saint-Hilaire-de-Loulay et Saint-Georges-de-Montaigu et l'égéria densa également sur un étang sur la commune de Saint-Fulgent.

N.B. : sur le site privé, les investissements ont été limités à l'apport de conseils techniques. Conformément au protocole, le Syndicat intervient uniquement sur les sites publics.

Les travaux ont été réalisés conformément aux termes des cahiers des charges rédigés au préalable à toutes nouvelles interventions en concertation avec les services de la Fédération de Pêche de Vendée.

Objectifs des travaux :

Il s'agit dans tous les cas :

- de réduire la prolifération et le risque d'envahissement générés par cette plante
- de privilégier l'arrachage manuel
- d'éviter la propagation de cette plante vers d'autres secteurs

2 – Réalisations / Observations

- Poursuite des opérations préventives d'arrachage et de surveillance,
- Diminution importante de la présence de la plante sur les sites gérés par le Syndicat (environ 7 sites en 2010).

En 2010, ces travaux ont fait l'objet d'une seule visite.

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 6 000 € TTC

- Crédit consommés : 694 € TTC (**693.68 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 694 € TTC

Les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85).

4 – Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2012 :
 - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - o du Conseil Général de la Vendée
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o de la Région des Pays de la Loire

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau (30% du montant du TTC)	30,00%	208.10 €
Conseil Régional des Pays de la Loire (20% du montant du TTC)	20,00%	138.73 €
Conseil Général de la Vendée (30% du montant du TTC)	30,00%	208.10 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	138.73 €
Total	100,00%	693.68 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : aménagement d'abreuvoirs

1 - Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

Les travaux d'aménagement d'abreuvoirs comprennent :

- la pose et la mise en service d'une pompe de prairie sur un socle mobile,
- l'empierrement de la zone de piétinement des animaux.

De plus, il est nécessaire de préciser que la recevabilité du projet induit la présence d'une clôture fonctionnelle en bord de rive sur la totalité de la parcelle exploitée.

Les objectifs du projet visent à :

- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges)
- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
 - o l'effondrement, l'érosion des berges
 - o la déstabilisation des substrats
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
 - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux
 - o favorisant la diversité des strates
- Interdire l'abreuvement sauvage pour une meilleure hygiène sanitaire des animaux

2 – Réalisations / Observations

- 14 réalisations dont :
 - 6 U. sur la Maine
 - 4 U. sur la Petite Maine
 - 4 U. sur la Grande Maine

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 6 132 €

- Crédits consommés : 6 612 € TTC (**6 212.07 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 6 212 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BROSSEAU - Boufféré (85).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2012 :
 - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau (50% du montant du TTC)	50,00%	3 106.04 €
Conseil Régional des Pays de la Loire (30% du montant du TTC)	30,00%	1 863.62 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20.00%	1 242.41 €
Total	100,00%	6 212.07 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : aménagement de clôtures

1 - Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

L'équipement comprend la mise en place de clôtures électriques constituées d'un rang de fil de fer lisse galvanisé (2 rangs dans le cadre des projets de plantation) posé sur isolateur plastique à visser et raccordé avec des pieux d'une hauteur hors sol d'environ 1,20 m (pieux en acacia ou châtaignier de diamètre minimal compris entre 100 et 120 mm) espacés tous les 6 mètres (enfoncés entre 0.50 et 0,70 m).

Les objectifs du projet visent à :

- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
 - o l'effondrement, l'érosion des berges
 - o la déstabilisation des substrats
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges)
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
 - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux (alternative à la plantation)
 - o favorisant la diversité des strates
- Protéger les petits cours d'eau situés en tête de bassin versant
- Aider au développement du pâturage en bordure de cours d'eau

2 – Réalisations / Observations

- 10 réalisations soit 3 090 ml de clôtures posées dont :
 - 0 projet sur la Maine
 - 7 projets sur la Petite Maine
 - 1 projet sur la Grande Maine
 - 2 projets sur le Grand Ry

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 9 200 €

- Crédits consommés : 11 312 € TTC (**11 311.77 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 11 312 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BROSSEAU - Boufféré (85).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	50,00%	5 655.88 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	3 393.53 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	2 262.35 €
Total	100,00%	11 311.77 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : entretien de plantation

1 - Présentation de l'action : objectifs

Description des travaux :

Les travaux d'entretien projetés sur les plantations réalisées ont pour objectif de pérenniser les investissements.

Pour l'année 2010, les travaux concernent :

- l'entretien des plantations réalisées entre 2007 et 2009,
- la remise en état définitive des plantations réalisées en 2006.

Nature des travaux :

Plantations réalisées entre 2007 et 2009 :

Les travaux d'entretien à réaliser sur les plantations réalisées entre 2007 et 2009 :

- le réajustement des protections suite à la période hivernale
→ 1 passage/an réalisé en Mars
- les tailles de recépage ou de formation
→ 1 à 3 passages/an réalisés en Avril, Juin et Septembre
- le débroussaillage entre les plants
→ 1 ou 2 passages/an réalisés en Février et Juillet
- un arrosage.

Plantations réalisées en 2006 :

Lors de la réalisation d'un projet, le Syndicat mixte s'engage auprès du propriétaire à assurer l'entretien de la plantation pendant 3 ans.

La remise en état définitive de la plantation est réalisée au terme de ces 3 ans soit en général l'année n+4.

Cette prestation comprend :

- une taille de formation et/ou de recépage,
- retrait et évacuation du paillage plastique y compris des collerettes,
- retrait et évacuation des filets de protection y compris des tuteurs,
- un passage de débroussaillage.

Au terme des 4 années d'entretien régulier, on considère que la plantation doit être en mesure d'assurer ces différentes fonctions sans intervention humaine.

2 – Réalisations / Observations

- Linéaire entretenu : 2 000 ml
- Travaux réalisés pour l'essentiel sur les plantations 2010

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 3 300 €

- crédits consommés : 2 920 € TTC (**2 919.44 € TTC**)
- crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 2 920 € TTC

Les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o de la Région des Pays de la Loire

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	30,00%	875.83 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	50,00%	1 459.72 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	583.88 €
Total	100,00%	2 919.44 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : travaux de plantation

1 - Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

Les travaux sont réalisés avec des essences indigènes (taille des plants de 60 à 90 cm.) conformément aux plantations de haies bocagères avec une priorité donnée à la pose de paillage biodégradable et individuel. Les sujets sont placés en quinconce sur deux alignements en suivant la configuration topographique pour les berges inclinées avec une priorité donnée aux implantations en tête de berges.

Il s'agit de restaurer artificiellement les fonctions d'une ripisylve **diversifiée**.

En parallèle, les objectifs du projet visent à :

- améliorer la qualité des eaux par :
 - o la rétention des sédiments et alluvions
 - o la consommation des nutriments
- par la restauration du système racinaire :
 - o à améliorer la diversité des habitats aquatiques
 - o à lutter contre l'érosion des berges
- par la restauration du système aérien :
 - o à lutter contre le réchauffement des eaux par l'augmentation de l'ombrage avec un impact positif sur les phénomènes d'eutrophisation et d'évaporation
 - o diminuer la vitesse d'écoulement pendant les périodes de hautes eaux
 - o à enrichir la diversité bocagère, lieu de nourritures, de caches et de reproduction pour de nombreuses espèces

2 – Réalisations / Observations

- 11 réalisations soit 2 000 ml plantés dont :
 - 1 projet sur la Maine
 - 6 projets sur la Petite Maine
 - 1 projet sur la Grande Maine
 - 3 projets sur le Grand Ry

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 17 100 €

- Crédits consommés : 17 370 € TTC (**17 369.51 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 17 370 € TTC

Les travaux de plantation ont été réalisés par l'entreprise SYLVARIVE - La Verrie (85).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	50,00%	8 684.75 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	30,00%	5 210.85 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	3 473.90 €
Total	100,00%	17 369.51 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : lutte contre la végétation aquatique envahissante

1 - Présentation de l'action : objectifs

Lors du débat d'orientations budgétaires 2010, le Comité syndical a décidé de revoir ses premières orientations basées initialement sur une politique de travaux préventifs à l'image de ce qui est conduit dans le cadre de la jussie. En effet, le Comité syndical a décidé de recruter un stagiaire en fin d'étude (bac+2 à minima) avec pour objectif de travailler à l'échelle d'une ou plusieurs communes et avec pour missions :

- une analyse bibliographique de la problématique renouée connaissance biologique de la plante, recensement des méthodes de lutte...),
- la réalisation d'un état des lieux,

- la formation des agents communaux à :
 - o la reconnaissance des plantes (la renouée du japon...),
 - o la réalisation des travaux.

2 – Réalisations / Observations

- Réalisation d'un état des lieux + sensibilisation des agents communaux à la problématique (Amandine POUZET - stagiaire), travaux effectués sur les communes suivantes :
 - Les Herbiers
 - Chavagnes-en-Paillers
 - Les Essarts
 - Saint-Georges-de-Montaigu

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 3 000 €

- Crédits consommés : 1 516 € TTC (**1 515.94 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 1 516 € TTC

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
 - o **du Conseil Général de la Vendée**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	30,00%	454.79 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	20,00%	303.18 €
Conseil Général de la Vendée	30,00%	454.78 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	303.19 €
Total	100,00%	1 515.94 €

TRAVAUX D'ENTRETIEN DU LIT ET DES BERGES : travaux de restauration de la ripisylve

1 – Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

Cette action concernait uniquement les travaux d'abattage et de retrait d'embâcles liés notamment aux conséquences du développement important du phytosphora.

Les travaux comprennent :

- l'abattage des aulnes morts et/ou dépérissants
- le retrait des embâcles créés par la chute des aulnes morts ou l'affaissement des cépées

Origine des perturbations et présentation de l'action :

L'apparition ponctuelle du phytophthora de l'aulne au début des années 2000 sur le bassin versant connaît depuis un développement très important. Aujourd'hui, cette apparition ponctuelle se développe en linéaire. Cette maladie induit la mort de l'arbre.

Par conséquent, les objectifs sont multiples. Il s'agit :

- d'éviter la formation d'embâcles suite à la chute des arbres morts (perturbation des écoulements, risque d'amoncellement aux droits des ouvrages, formation de zones de sédimentation...),
- d'éviter les apports directs de matière organique et terrigène liés à l'affaissement des cépées mortes pouvant contribuer au colmatage des substrats.

2 – Réalisations / Observations

- Travaux de restauration de la ripisylve dus au dépérissement de l'aulne (le phytophthora) sur la Petite Maine de Saint-Georges-de-Montaigu à Chavagnes-en-Paillers
- Travaux de restauration de la ripisylve sur les secteurs de rétablissement de la continuité écologique :
 - Saint-Charles
 - La Daunière

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 36 947 €

- Crédits consommés : 33 268 € TTC (**33 268.37 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 33 268 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise WADEL - Ueberstrass (68).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation,

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2012 :
 - o **de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau (50% du montant du TTC)	50,00%	16 634.19 €
Conseil Régional des Pays de la Loire (30% du montant du TTC)	30,00%	9 980.51 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	6 653.67 €
Total	100,00%	33 268.37 €

RESTAURATION DES ANNEXES ET DU LIT MAJEUR : création de zone humide tampon

1 - Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

L'action proposée vise à favoriser l'auto-épuration et le piégeage des sédiments par la création de zones humides artificielles. Le pouvoir épurateur des zones humides est connu depuis longtemps et de nombreuses études scientifiques ont été réalisées sur ce sujet.

De plus, cette action permet de surcroît un ralentissement dynamique des crues.

Programme d'actions situées à l'extérieur du bassin versant Bultière

Nature des travaux, objectifs de l'action et localisation de l'action

- ***Le Bouvreau à La Copechagnière***

En amont du bourg de La Copechagnière, le ruisseau de la Canquèse a subi d'importants travaux hydrauliques de recalibrage et le bassin a été drainé.

Ces travaux ont eu pour conséquence une disparition des zones humides et des zones de rétention de crues. Les épisodes pluvieux en hiver génèrent une montée rapide des eaux, notamment au niveau des ouvrages (passages busés) où des débordements sont régulièrement constatés.

L'objectif de l'aménagement proposé est d'améliorer la fonction biologique et de rétention en période de crue d'un plan d'eau comblé par les apports sédimentaires en amont du bourg.

Le projet consisterait à créer une zone humide de 200 mètres de long et 30 mètres de large (6 000 m²) à l'intérieur de laquelle un reméandrage du ruisseau sera réalisé. Des petites zones de dépression seront créées artificiellement et constitueront des mares favorables aux végétaux aquatiques et aux amphibiens. La zone sera entretenue par un fauchage annuel, le but étant de favoriser l'implantation d'une végétation hélophyte (suppression des jeunes pousses de saules qui risquent de se développer). Sur la bordure de la zone de rétention, il convient de favoriser l'implantation des ligneux qui contribuent à l'absorption des polluants minéraux (formes dissoutes de l'azote et du phosphore).

Cette zone a été définie en concertation avec des agriculteurs et le Maire de La Copechagnière. **Il s'agit d'un secteur test** qui fera l'objet d'un suivi renforcé (évolution des débits, inventaire faune flore avant/après travaux).

En cas de succès de l'opération décrite précédemment, certains agriculteurs se disent favorables à la création de petites zones tampons supplémentaires.

L'implantation précise de ces zones tampons devra être définie en concertation avec les exploitants. Une reconnaissance préalable du terrain sera nécessaire.

- ***Création de zones tampons sur le bassin du Blaison à Boufféré***

Comme sur tous les affluents de la Maine, les travaux hydrauliques sur le bassin du Blaison engendrent des montées d'eau très rapides. Plusieurs hameaux sont concernés par des problèmes d'inondation sur la commune de Boufféré (la Loutrie, la Motte et la Chevérière).

L'amélioration de la situation passe par le ralentissement dynamique des crues en multipliant les aménagements pour l'épandage des crues dans le lit majeur et leur écrêtement dans de petits ouvrages. Deux solutions complémentaires sont envisageables :

- la création de petites zones tampons comme décrit précédemment au travers desquelles le ruisseau pourra reméandrer et s'épandre latéralement
- la création de dallot-meurtrière sur les réseaux de fossés de drainage

Ces solutions ne seront pas suffisantes à elles seules et devront être complétées par des mesures concrètes des communes du bassin de manière à :

- favoriser la création de haies sur talus pour réduire le ruissellement
- favoriser la création de bassins tampons sur les réseaux d'assainissement pluvial (y compris les anciens réseaux sur lesquels aucun aménagement n'est mis en place)
- favoriser une modification des méthodes d'entretien des réseaux de drainage
- éviter le surdimensionnement des canaux et ouvrages d'évacuation des eaux

Programme d'actions situées sur le bassin versant Bultière

Nature des travaux, objectifs de l'action et localisation de l'action

Dans le cadre du programme « Bultière » visant notamment l'amélioration de la qualité des eaux et la réduction des transferts des sédiments vers la retenue de Preully, via la restauration des milieux naturels, le Comité syndical a décidé d'inscrire parmi les priorités, l'aménagement et/ou la restauration des zones tampons (appelées aussi zones de rétention).

Cette action inscrite dans le cadre de la DCE est une opération complémentaire et située à l'aval de tous les efforts entrepris par les agriculteurs, les collectivités...

Cette démarche dite « environnementale » s'inscrit dans un cadre d'actions volontaires sans aucun caractère réglementaire. Il doit s'agir d'une action responsable et de sensibilisation, mise en œuvre avec le ou les acteurs concernés, visant à limiter les risques de transfert de matières polluantes vers le milieu récepteur.

Il est bien entendu que ce type d'action doit être inscrit comme une opération complémentaire comme évoqué précédemment visant à améliorer la qualité de l'eau et en aucun cas à se préserver de la mise en œuvre d'un risque de pollution avéré.

Les aménagements projetés visent à récupérer les eaux de **ruissellement** ou de **lessivage** d'origine **agricole ou non-agricole** potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et de les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto-épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

En résumé, il s'agit d'opérations inscrites dans une démarche aménagement de l'espace visant à valoriser le fonctionnement des systèmes d'épuration naturelle connus tels que :

- la prairie
- le boisement
- la haie
- la zone humide

Pour information, il est possible de lister les aménagements à développer (liste non exhaustive) :

- fossé végétalisé en escalier
- lagune ou fossé à macrophytes
- banquette d'absorption diffusion
- fossé sans exutoire
- déviation d'un fossé sur une prairie, un boisement...
- ouvrages à combinaisons multiples

Conformément au paragraphe précédent, les sites, jugés potentiellement intéressants en termes de conception ont été recensés sur le bassin versant au droit des espaces de connexions « fossés – cours d'eau » et le plus souvent à l'exutoire de bassins versants drainés.

Les aménagements ont été quantifiés et localisés à partir des résultats de l'état des lieux. A ce stade du projet, ces données restent des orientations sachant que la mise en œuvre de chaque projet sera le résultat des discussions à engager avec le ou les propriétaires concernés.

2 – Réalisations / Observations / Bilan financier

Création de zone humide tampon (projets Bouvreau et Blaison)

Réalisations - observations :

- Projet du Bouvreau reporté et à étudier en parallèle à la réalisation du diagnostic communal environnemental à partir de 2011
- Projet du Blaison annulé en concertation avec M. CHATRY, Maire de Boufféré
 - Nouvelle proposition : entretien du Blaison sur 3 à 5 kml au droit du secteur vulnérable au risque d'inondation

Bilan financier :

- Inscription au BP : 20 000 €
 - Crédit consommé : 0 € TTC
 - Crédit engagé : 0 € TTC
 - Total : 0 € TTC

Création de zone humide tampon (hors BV Bultière)

Réalisation - observation :

- Néant

Bilan financier :

- Inscription au BP : 7 200 €
 - Crédit consommé : 0 € TTC
 - Crédit engagé : 0 € TTC
 - Total : 0 € TTC

Création de zone humide tampon (BV Bultière)

Réalisations - observations :

- Réalisation d'une zone humide tampon sur la commune de Mesnard-la-Barotière
- Compléments de travaux sur les ZHT de la Fournerie (Les Herbiers) et des Roussières (La Boissière-de-Montaigu)
- En concertation avec la Chambre d'agriculture, partenaire du projet dans le cadre du Contrat de territoire Bultière signé avec le SIAEP des Vals de Sèvre (la CA responsable du volet « haie - aménagement de l'espace » et le SMBMV responsable du volet « ZHT – aménagement de l'espace »), il a été décidé de lancer une démarche commune sur le terrain au début 2011.

Bilan financier :

- Inscription au BP : 47 800 €
 - Crédits consommés : 5 110 € TTC (**5 109.22 € TTC**)
 - Crédit engagé : 0 € TTC
 - Total : 5 110 € TTC

3 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o **du Conseil Général de la Vendée**
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o **de la Région des Pays de la Loire**

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Conseil Général de la Vendée	30,00%	1 532.76 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	50,00%	2 554.61 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	1 021.84 €
Total	100,00%	5 109.22 €

COMMUNICATION GENERALE

1 - Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

Le Comité syndical a décidé de communiquer en parallèle à la mise en œuvre des différentes actions sur le terrain par :

- la pose de panneaux d'informations au droit des sites concernés
- l'envoi de courrier d'informations nominatif (propriétaires et exploitants)
- la publication d'informations par la presse, les bulletins communaux ou communautaires

2 – Réalisations / Observations

- Réalisation de panneaux d'informations sur les sites concernés par les projets visant la restauration de la continuité écologique :
 - Saint-Charles (2 U.)
 - Daunière (1 U.)
 - Vendrenneau (1 U.)
 - Sacré Cœur (1 U.)

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 6 000 €

- Crédits consommés : 3 494 € TTC (**3 494.17 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 3 494 € TTC

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise la SARL GODARD - Saint-Fulgent (85).

4 - Présentation du plan de financement

Pour le financement de cette opération, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes a décidé de solliciter la participation :

- au titre du Contrat Restauration Entretien du Bassin de la Sèvre Nantaise 2008-2013 :
 - o de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 - o du Conseil Général de la Vendée
- au titre du Contrat Régional de Bassin Versant de la Sèvre Nantaise 2008-2010 :
 - o de la Région des Pays de la Loire

Organismes et modalités de participation	Taux de participation corrigés calculés sur le montant TTC	Montant de la participation sollicitée
Agence de l'Eau	50,00%	1 747.09 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	20,00%	698.84 €
Conseil Général de la Vendée	10,00%	349.41 €
Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (solde)	20,00%	698.84 €
Total	100,00%	3 494.17 €

PROJETS D'ABAISSMENT DE LA LIGNE D'EAU / MISE EN ŒUVRE DES MESURES COMPENSATOIRES :

- La chaussée de Saint-Charles sur la Maine, commune de Saint-Hilaire-de-Loulay
- Le clapet de la Daunière sur la Petite Maine, commune de Saint-Georges-de-Montaigu

1 - Présentation de l'action : objectifs

Nature des travaux :

Il s'agit des travaux d'aménagements liés pour l'essentiel aux prélèvements agricoles directs sur les secteurs d'abaissement de la ligne d'eau.

2 – Réalisations / Observations

Opération nouvelle inscrite au BP 2010

- Réalisation des travaux d'aménagements nécessaires au maintien des prélèvements agricoles autorisés (usage irrigation)
 - Déplacement des points de prélèvement
 - Acquisition de tuyaux

3 – Bilan financier

Inscription au BP : 6 000 €

- Crédits consommés : 9 499 € TTC (**9 499.23 € TTC**)
- Crédit engagé : 0 € TTC
- Total : 9 499 € TTC

4 - Présentation du plan de financement

Le financement de ces travaux est en intégralité à la charge du Syndicat mixte.

ENTRETIEN DES PROPRIETES PUBLIQUES FORMANT LE POURTOUR DU BARRAGE DE LA BULTIERE

1 – Présentation de l'action

Présentation de la gestion du site et historique :

Il s'agit de l'entretien et de la gestion des propriétés départementales et du SIAEP des Vals de Sèvre formant le pourtour du barrage de la Bultière sur les communes de Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière-de-Montaigu et Saint-Fulgent.

Ces propriétés, situées à l'intérieur des périmètres de protection, définies par arrêté préfectoral n° 92 - DIR 1/798 et instaurées en application de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, ont été acquises dans un souci de protection maximum de la ressource en eau.

En 1995, le Conseil Général de la Vendée, les 4 communes riveraines (La Boissière-de-Montaigu, Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers et Saint-Fulgent) et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable ont décidé en concertation de confier la gestion du site à un interlocuteur unique soit le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes.

Missions du Syndicat :

La coordination des travaux d'entretien a été confiée au Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes, dans l'objectif d'effectuer une gestion commune et cohérente à l'ensemble du site avec un double intérêt : qualitatif et financier (économie d'échelle).

Par conséquent, la mission comprend :

- la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien
- la surveillance du site
- N.B. : il s'agit de la surveillance relative :
 - au suivi des travaux d'entretien
 - à la protection du site (application des arrêtés en vigueur) matérialisée par la diffusion d'informations auprès des usagers et non en termes de police

Les conventions de gestion et d'entretien :

Les accords définis au travers des conventions signées entre le Syndicat mixte et les partenaires cités ci-dessous précisent les règles de gestion du site, les missions et les responsabilités de chacun des partenaires, ainsi que les clés de répartition des charges d'entretien entre les différents acteurs.

On peut citer les conventions établies avec :

- le Conseil Général de la Vendée
- le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Vals de Sèvre
- les 4 communes riveraines
- les agriculteurs riverains

La commission Bultière :

La commission Bultière composée d'un représentant élu des 4 communes riveraines, d'un représentant du Département et du SIAEP, d'un agriculteur riverain puis de 2 élus du Syndicat du mixte du bassin des Maines Vendéennes s'est réunie le 7 janvier 2011 pour le compte de l'année 2010.

Cette commission travail sur :

- les orientations budgétaires au regard des bilans des actions antérieures
- les actions et/ou réflexions nouvelles
- le suivi des conventions
- le bilan des manifestations sur le site

2 – Bilan des travaux

En 2010, les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SARL BROSSEAU Paysagiste de Boufféré.

Ces travaux incluent :

- l'entretien des boisements et des haies (existants et plantés)
- l'entretien des sentiers
- l'entretien des parkings
- l'entretien des prairies
- les petits aménagements divers (clôtures, mobiliers,...)
- les travaux de bûcheronnage (abattage, élagage,...)

3 – Plan de financement

Financement des travaux d'entretien :

Sur les propriétés départementales :

- 90% du montant des travaux à charge du Conseil Général de la Vendée
- le solde, à charge des communes concernées au prorata de leurs superficies

Sur les propriétés du SIAEP des Vals de Sèvre :

- 100% à charge du SIAEP

Evolution des dépenses (données issues des comptes administratifs de 1996 à 2010) (en euros)

Les tableaux ci-dessous montrent que depuis 2005, nous sommes sur une enveloppe stable voire à la baisse.

Objet : Entretien des terrains	2003	2004	2005	2006
--------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

du Département de la Vendée	66 213	50 241	55 521	56 941
------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Répartition de la dépense :					
Département	90%	59 592	45 217	49 969	51 247
Saint-Fulgent	10%	10,16%	673	510	564
Chavagnes-en-Paillers		34,60%	2 291	1 738	1 921
Bazoges-en-Paillers		15,59%	1 032	783	866
La Boissière-de-Montaigu		39,65%	2 625	1 992	2 201

du SIAEP des Vals de Sèvre	8 292	8 244	8 264	7 944
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total des dépenses	74 505	58 486	63 785	64 885
---------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

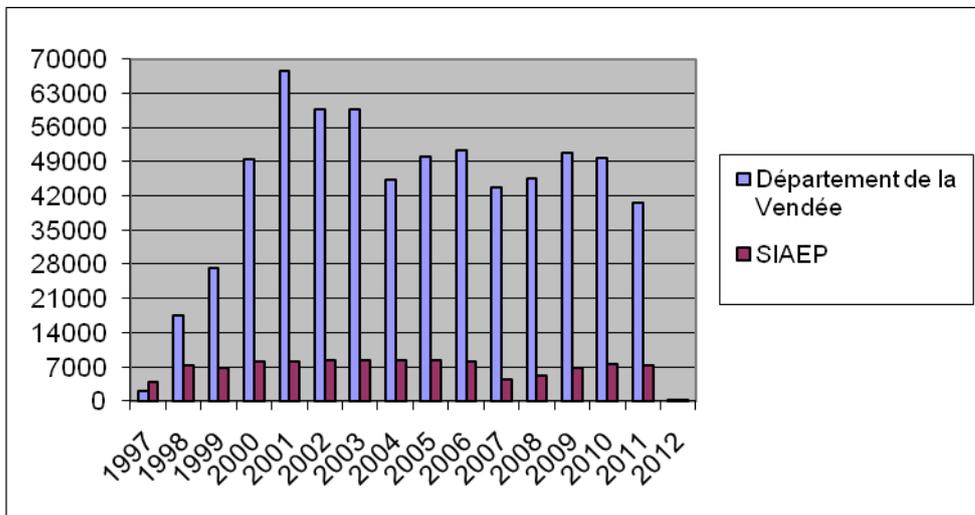
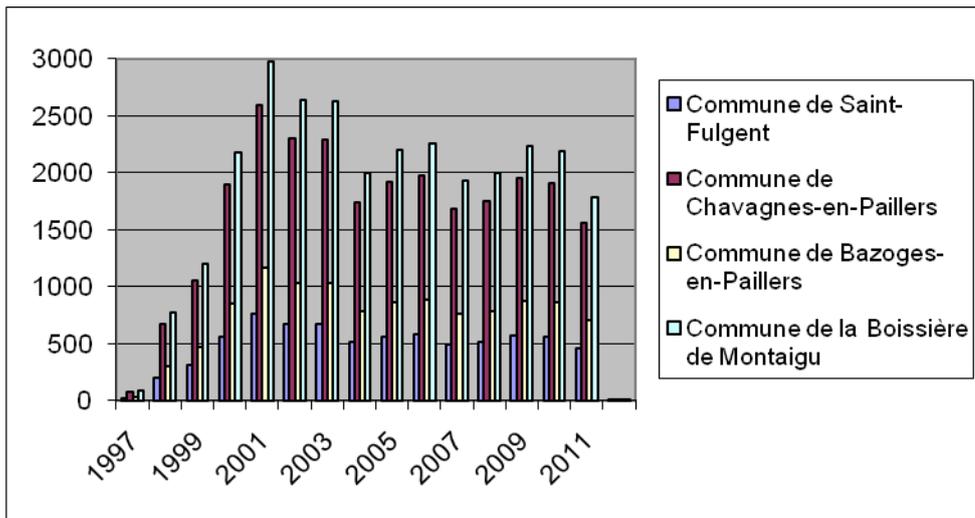
Objet : Entretien des terrains	2007	2008	2009	2010
--------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

du Département de la Vendée	48 680	50 454	56 281	40 023
------------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Répartition de la dépense :					
Département	90%	43 812	45 408	50 653	36 021
St Fulgent	10%	10.16%	495	513	407
Chavagnes en P.		34.60%	1 684	1 746	1 385
Bazoges en P.		15.59%	759	787	624
La Boissière de M.		39.65%	1 930	2 000	1 587

du SIAEP des Vals de Sèvre	4 435	5 159	6 819	7 425
-----------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Total des dépenses	53 115	55 613	63 100	47 448
---------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------





**LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS
DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES**

III – LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1 – Les moyens humains

Au 31 décembre 2010, 3 agents travaillent pour le compte du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes :

- Monsieur Damien GALLARD, technicien supérieur territorial titulaire à temps complet à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, établissement public créée en 1985. L'Institution met à disposition Monsieur GALLARD par le biais d'une convention d'entretien et de surveillance de la rivière Sèvre Nantaise depuis 1995.
- Madame Marina CHAMPAIN, adjoint administratif territorial titulaire 2^{ème} classe est mise à disposition par la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent pour une durée hebdomadaire de 1.5 jours en vue d'exercer les fonctions de secrétariat.
- Madame Céline DEBARE, attaché territorial titulaire exerce la fonction de secrétaire administrative du Syndicat. Elle élabore le budget, les marchés publics, est chargée du suivi comptable, de la préparation et du suivi des réunions de Bureaux et Comités syndicaux.

2 – Les moyens financiers

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du compte administratif 2010 en prenant en compte uniquement les dépenses et les recettes réelles.

➤ **Les dépenses de fonctionnement**

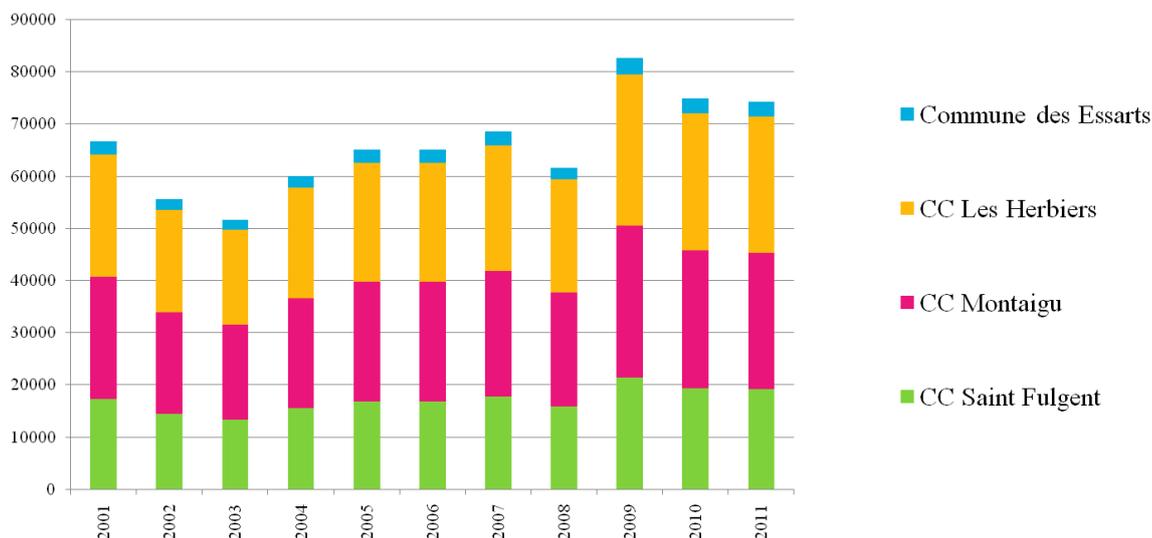
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 207 416.79 €.

Elles regroupent :

- les actions menées par le Syndicat présentées précédemment à hauteur de 164 102.99 €.
- Les dépenses de personnel pour 25 797.65 €.
- Les indemnités élus pour 8 178.28 €.
- Les charges d'emprunt pour 198 81 €.
- Les dépenses diverses (frais de télécommunications, assurances, fournitures administratives...) s'élèvent à 9 139.06 €.

➤ **Les recettes de fonctionnement**

Elles s'élèvent à 206 825.66 €. Les participations des structures adhérentes s'élèvent à 74 889 €. Les 131 936.66 € restants sont versés par les partenaires financiers pour les travaux réalisés par le Syndicat.



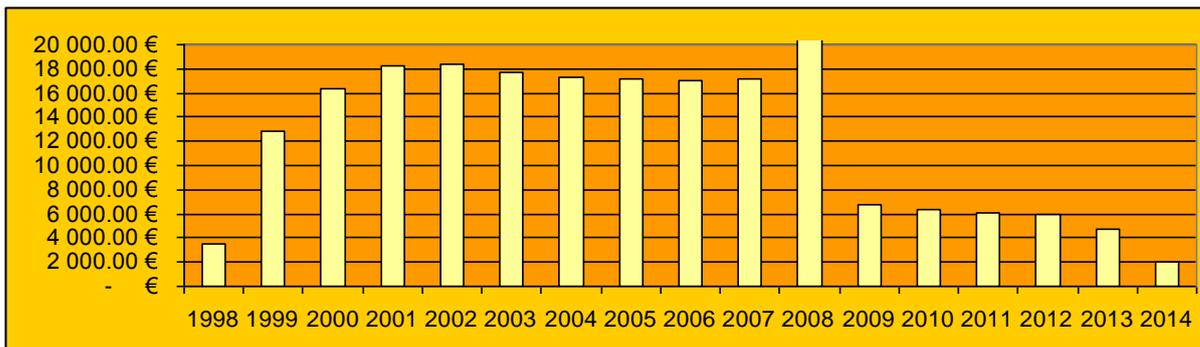
➤ **Les dépenses et recettes d'investissement**

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital des emprunts pour 5 744.52 €.

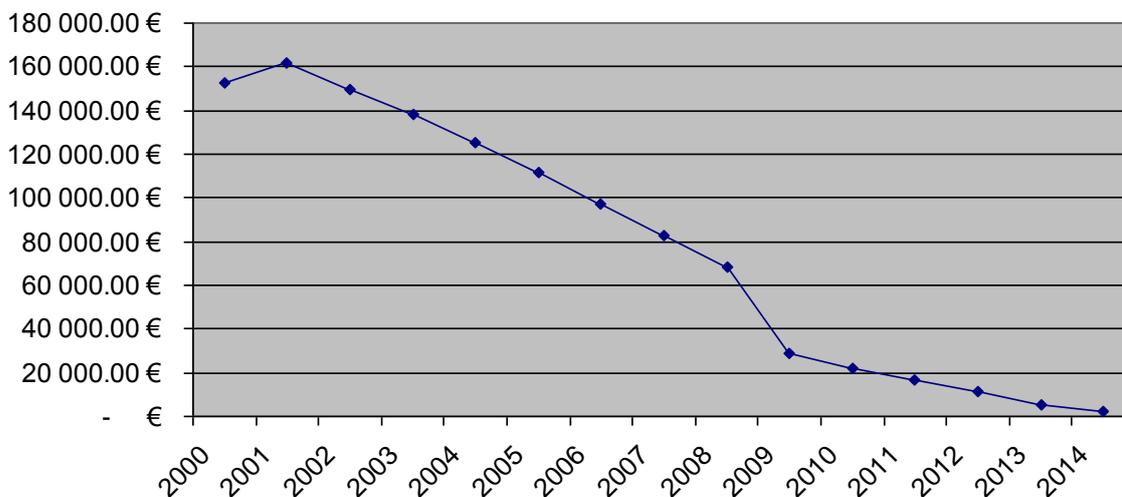
Les recettes se limitent à l'affectation du résultat pour 5 119.63 € et au FCTVA pour 345 €.

➤ **L'état pluriannuel de l'annuité de la dette**

L'annuité de la dette est en forte diminution depuis 2009 en raison du remboursement par anticipation de plusieurs emprunts et l'extinction de la dette sans emprunt nouveau est prévue pour 2014.



Le montant du capital restant dû s'élève à 16 586.44 € au 31 décembre 2009.



ANNEXES

Proposition programme CRBV 2011-2013

	CRBV 2011	CRBV 2012 (Année 5 du CRE)	CRBV 2013 (Année 6 du CRE)
Retrait des embâcles	11.003,20 €	9.568,00 €	9.568,00 €
Restauration des gués et petits ouv. de franchissements	22.485,00 €	9.329,00 €	3.588,00 €
Retrait de la végétation aquatique envahissante	5.980,00 €	5.980,00 €	5.980,00 €
Renaturation légère du lit	11.960,00 €	14.950,00 €	5.980,00 €
Total restauration du lit mineur	51.428,20 €	39.827,00 €	25.116,00 €
Aménagement d'abreuvoirs	7.894,00 €	5.262,00 €	7.415,00 €
Aménagement de clôtures	5.741,00 €	6.219,00 €	6.817,00 €
Entretien de plantation	3.782,35 €	3.289,00 €	3.289,00 €
Travaux de plantation	10.764,00 €	8.492,00 €	5.382,00 €
Retrait de la végétation exotique envahissante de berge	2.990,00 €	2.990,00 €	2.990,00 €
Travaux de restauration de la ripisylve	43.325,10 €	- €	50.232,00 €
Total restauration des berges et de la ripisylve	74.496,45 €	26.252,00 €	76.125,00 €
Création de zone humide tampon (Projet Bouvreau y compris étude)	15.000,00 €	- €	- €
Création de zone humide tampon (hors BV bultière) (y compris étude)	3.588,00 €	3.588,00 €	3.588,00 €
Création de zone humide tampon (BV bultière) (y compris étude)	23.920,00 €	23.920,00 €	23.920,00 €
Aménagement de frayère à brochets (Le Sacré Cœur (2 U) y compris étude de faisabilité)	10.000,00 €	- €	28.704,00 €
Total restauration des annexes et du lit majeur	52.508,00 €	27.508,00 €	56.212,00 €
Aménagement de passe à anguilles (y compris étude de faisabilité)	- €	23.920,00 €	- €
Aménagement de franch. piscicoles sur les petits ouvrages	7.176,00 €	13.156,00 €	2.392,00 €
Ouvrage : Création de micro seuils	- €	12.989,00 €	- €
Ouvrage : Mesures compensatoires (Abaissement ligne d'eau)	6.000,00 €	- €	- €
Ouvrage : Effacement du seuil de la Burnière + Clapet de la Mine (Ruisseau du Vendrenneau)	6.219,00 €	- €	- €
Ouvrage : Suppression de vannage (Moulin rambaud)	- €	4.664,00 €	- €
Total restauration de la continuité	19.395,00 €	54.729,00 €	2.392,00 €
Communication Générale	5.980,00 €	5.980,00 €	5.980,00 €
Total communication	5.980,00 €	5.980,00 €	5.980,00 €
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (St Charles et Daunière)	6.000,00 €	- €	- €
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (Le Clapet de la Mine y compris seuil de la Burnière (Le Vendrenneau)	- €	- €	- €
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (Le Sacré Coeur)	12.000,00 €	- €	- €
Total programme ouvrage	18.000,00 €	- €	- €
DIG			
Divers	- €	- €	- €
Total	221.807,65 €	154.296,00 €	165.825,00 €

Définition du contrat

CRBV 2011 :

Avenant au CRE : Année 4 (actions majorées de + 15%)

Avenant au CRE : Année 4

Opérations nouvelles 2011

CRBV 2012 :

Avenant au CRE : Année 5

CRBV 2013 :

Avenant au CRE : Année 6

Localisation des actions

Localisation des actions situées sur le bassin versant Bultière

Année 4 : (2011)

Les ruisseaux situés en rive gauche de la Grande Maine, de Pidane (excepté) au Longuenais (inclus)

Année 5 : (2012)

Les ruisseaux situés en rive gauche de la Grande Maine, du Longuenais (excepté) à la Bultière

Année 6 : (2013)

La Grande Maine en aval du Bignon

Localisation des actions situées à l'extérieur du bassin versant Bultière :

Année 4 : (2011)

La Petite Maine en amont du clapet du Moulin et le Roulin (y compris les affluents)

Année 5 : (2012)

Le Vendrenneau (y compris les affluents)

Année 6 : (2013)

La Grande Maine en aval du barrage de la Bultière

Bilan des actions inscrites au BP 2010

	Inscription au BP 2010	Bilan des actions inscrites au BP 2010
Retrait des embâcles	9.600,00 €	8.383,96 €
Restauration des gués et petits ouv. de franchissement	3.600,00 €	181,79 €
Retrait de la végétation aquatique envahissante	6.000,00 €	693,68 €
Renaturation légère du lit	6.000,00 €	- €
Aménagement d'abreuvoirs	6.132,20 €	6.212,07 €
Aménagement de clôtures	9.200,00 €	11.311,77 €
Entretien de plantation	3.300,00 €	2.919,44 €
Travaux de plantation	17.100,00 €	17.369,51 €
Retrait de la végétation exotique envahissante de berge	3.000,00 €	1.515,94 €
Travaux de restauration de la ripisylve	36.946,82 €	33.268,37 €
Création de zone humide tampon (projets Bouvreau et Blaison)	20.000,00 €	- €
Création de zone humide tampon (hors BV bultière)	7.200,00 €	- €
Création de zone humide tampon (BV bultière)	47.800,00 €	5.109,22 €
Création de micro seuils	- €	- €
Aménagement de frayère à brochets	12.000,00 €	- €
Aménagement de passe à anguilles	- €	- €
Aménagement de franch. piscicoles sur les petits ouvrages	2.400,00 €	- €
Communication générale	6.000,00 €	3.494,17 €
Ouvrage : étude de faisabilité - indicateurs de suivi (St Charles et Daunière)	6.050,00 €	6.015,88 €
Ouvrage : mesures compensatoires (Daunière)	6.000,00 €	9.499,23 €
Ouvrage : étude de faisabilité - indicateurs de suivi (le Vendrenneau et le Sacré Cœur)	12.000,00 €	5.800,60 €
Total	220.329,02 €	111.775,63 €